

**L'an deux mille dix-sept, le 8 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Didier LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE - Mme BALICHARD - M. FAGONT (Arrivé à 20h25) - Mme SOARES (Arrivée à 20h15) - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON – Mme PIRONIN - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - Mme GUILLEMAT - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT

Excusés ayant donné procuration :

Mme MANDON	à	M. LAVILLE
Mme CHETTOUH	à	Mme BALICHARD
Mme MAHAUT	à	Mme GUILLEMAT
M. BERNARD	à	M. ESPINASSE

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

Ouverture de la séance : 20h10

M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 Janvier 2017 qui est adopté à l'unanimité sans modification.

**FINANCES**

**Rapport d'Orientation Budgétaire - R.O.B. 2017**

Mme Siméon rappelle le cadre règlementaire de la présentation du ROB, avant d'exposer le contexte global politique et économique incertain.

Elle indique les hypothèses de recettes retenues pour sécuriser la préparation budgétaire, et détaille les éléments relatifs au passage en Communauté et les orientations essentielles de l'équipe municipale.

Elle expose les points particuliers d'orientation budgétaire :

- Reprise anticipée du CA pour équilibrer budgétairement la charge en capital de l'emprunt
- Inscription au budget 2017 des dépenses et recettes qui seront effectivement réalisées sur l'année pour le projet Pôle Enfance.

Après échanges et explications, le Conseil Municipal approuve ces deux orientations fortes.

En clôture de débat, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du R.O.B.

**Renouvellement du groupement de commande « papier »**

M. Siméon poursuit en indiquant que le groupement de commande pour le papier arrivant à son terme fin Juin 2017, l'adhésion de la commune sera à renouveler, dans des conditions identiques.

Au-delà du volet strictement financier, le groupement de commande permet à la commune de participer aux démarches communautaires.

Vote : Unanimité

## **PROJET POLE ENFANCE**

### **Choix de la maîtrise d'œuvre du projet, sur proposition du Jury**

Mme Siméon rappelle que, conformément à la démarche validée par le Conseil Municipal, le Jury de concours s'est réuni le 23 Février 2017 pour l'examen, anonyme, des 4 offres pour ce projet.

La proposition du Jury quant à la maîtrise d'œuvre est présentée au Conseil Municipal.

M. Le Maire expose les points forts du projet : approche originale centrée sur l'enfant, très forte préoccupation en termes de maîtrise des énergies, respect de l'enveloppe financière et des délais proposés.

Vote : Unanimité

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Vœu proposé par l'Association des Maires de France (AMF)**

M. Le Maire explique que l'AMF lance un débat sur la place primordiale des collectivités territoriales dans la vie locale, et propose aux communes de s'associer à cette démarche par la prise d'un vœu.

Après échange entre les Elus, le vœu est adopté.

Vote : Unanimité

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Création d'un poste non permanent de Rédacteur à temps complet**

M. Floquet indique que suite au départ de l'agent chargé d'urbanisme au pôle de proximité, il est proposé de le remplacer par un contractuel pour une durée de 1 an, sur un emploi de catégorie B.

Il est donc nécessaire de créer un poste non permanent de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018, pour accroissement temporaire d'activité.

Vote : Unanimité

## **QUESTION DIVERSE**

### **Actualisation des tarifs annuels des jardins communaux**

M. Pradier expose qu'il est proposé de réactualiser les tarifs des jardins municipaux à compter du 1<sup>er</sup> avril en appliquant un taux de 2%, soit :

- Tarif pour 100m<sup>2</sup> pour les habitants d'Aulnat : **6,12 €**
- Tarif de 10.67€ pour 100m<sup>2</sup> pour les personnes extérieures à la commune pour les nouvelles demandes, soit : **10,88 €** (arrondi 2<sup>ème</sup> décimale)

Vote : Unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21h45*

---